

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 OCTOBRE 2009 - 18 h**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie le 22 octobre 2009 à 18 h 00 sous la présidence de Madame Bougis, Maire

Présents : M. LAUNEY, M. TROCHON, M. SAILLARD, Mme CHATEL, Adjointes;
M. LECARPENTIER, Mme DUCHEMIN M. BOSQUET, M. BRETON, M. TOLLEMER M. BAMEUL,
M. LE FORESTIER, M. PICHON, M. BAILLEUL

Absent(s) excuse (s) : Mme BEAUGÉ,

Absent(s) non excuse (s) : néant

Secrétaire de séance : Michel BAMEUL

Mme le Maire remercie le capitaine Le Ballois d'avoir consenti à venir exposer à l'Assemblée le but de l'Association des Jeunes Sapeurs Pompiers et son fonctionnement depuis septembre dernier, pour laquelle celui-ci a sollicité une subvention.

Avant que la séance ne soit ouverte, Monsieur Bailleul fait part de son désaccord avec le procès verbal de la précédente réunion concernant le sujet relatif aux panneaux des commerçants. Mme le Maire lui précise que ce sujet a été relaté tel qu'il a été délibéré et qu'une légère modification a été portée suite à son appel. La majorité des conseillers confirment d'ailleurs avoir compris dans le sens du compte rendu, à savoir « qu'une commission relation commerçants pourrait être créée lors de la prochaine réunion parallèlement à la révision demandée de l'ensemble des commissions ».

Dès l'ouverture de la séance, le procès verbal de la dernière séance est approuvé et signé par les membres présents sauf un.

REVISION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Comme convenu lors de la précédente réunion, Madame le Maire propose la révision de la composition des différentes commissions communales créées en mars 2008 et remet à chacun des membres le tableau actuel afin d'y porter les éventuelles modifications. Après en avoir délibéré deux commissions se trouvent jumelées : affaires sociales et affaires scolaires. Ensuite chacun des membres fait part de ses desiderata et les commissions sont alors nouvellement constituées selon le tableau en annexe.

INFORMATIONS CONCERNANT LES DOSSIERS EN COURS

Madame le Maire communique l'avancement des procédures relatives aux différents dossiers en cours :

Zone artisanale :

- Le DCE - dossier de consultation des entreprises - est quasi finalisé et l'appel d'offres va prochainement être lancé.

- Le Service Gestion Foncière du Département procède actuellement aux consultations d'usage pour les acquisitions nécessaires des terrains propriétés du Département, au niveau de l'accès à la zone par le giratoire de la Perrette.

- Suite à l'arpentage réalisé par le cabinet Rivoalen, la superficie de terrains à acquérir à Mme Chedeville est établie à 1 127 m² au prix décidé antérieurement de 6 € le m². A réception du plan de division réalisé par le géomètre et au regard des deux servitudes de passage des canalisations de rejets pluviales, Madame Chedeville sollicite une indemnité de 40 % de la valeur du sol affecté par cette contrainte. L'emprise totale des canalisations s'évaluant à environ 350 m² et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'attribution d'une indemnité de 840 € calculée sur cette base.

Programme de voirie :

Suite à l'appel d'offres, neuf dossiers ont été retirés. La date limite de réception des candidatures est fixée au lundi 2 novembre. La commission d'appel d'offres procédera à leur examen le mercredi 4 novembre.

Salle de l'Elan Rural :

Eric Saillard donne résultat des devis complémentaires suite aux modifications apportées au projet initial présenté lors de la réunion du 27 août. Un récapitulatif est remis à chacun. L'ensemble des travaux s'élève à 57 440 € HT, hors équipement de cuisine.

C.A.E. D'ANIMATEUR

Sur quatre candidatures reçues, seulement deux répondent aux conditions d'éligibilité CAE dont un seul pour un emploi « passerelle ». Une commission, composée de Mme le Maire, M. Launey, D. Trochon, A. Chatel, C. Duchemin et J-M Bosquet, est chargée de recevoir les deux candidats afin d'émettre un avis pré recrutement.

COMMISSION DES TRAVAUX DU 19 OCTOBRE

Eric Saillard donne compte rendu de la commission des travaux du 19 octobre à propos de l'aménagement du terre-plein de l'entrée du bourg et de la signalétique. L'emplacement du pressoir à pommes a été tracé pour y être installé par les agents techniques vers la fin Novembre. Les panneaux signalétiques des commerces seront réalisés ensuite et également par les agents territoriaux, parallèlement à la signalétique de l'aménagement de la zone artisanale. Il en est prévu ainsi, afin de respecter harmonie et même concept de l'ensemble, selon définition établie préalablement et uniquement par le Conseil Municipal. Une mise au point est faite concernant ce sujet qui a fait l'objet d'un épisode fâcheux et regrettable.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 - SPANC : Mme le Maire rappelle que jusqu'alors le service public d'assainissement non collectif fonctionnait sous forme d'un groupement de commande qui avait obtenu l'aval de Monsieur le Sous Préfet pour une courte durée, réunissant les communes du canton sauf Bricquebec et Rauville la Bigot. Le marché de prestation de service passé avec Véolia s'achève au 31 décembre et la Communauté de Communes de Bricquebec refuse la prise de compétence SPANC. Le groupement s'est donc réuni pour définir son devenir. Il a donc été décidé la création d'un SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) chaque collectivité devant décider d'adhérer à ce syndicat et désigner 2 délégués titulaires et 1 suppléant. Le Conseil Municipal accepte l'adhésion à ce SIVU et délègue Daniel Breton et Michel Bameul, délégués titulaires et Maurice Launey, délégué suppléant.

2 - Attribution de subventions : Lors de la séance de septembre dernier, le Conseil Municipal avait émis sursis à statuer sur cinq demandes de subventions. Comme convenu alors, les responsables des associations concernées ont été reçus par Mme le Maire et quelques membres du conseil municipal. Par ailleurs, le Capitaine Le Ballois, chef du Centre de Secours de Bricquebec a exposé avant la séance le fonctionnement de l'école de Jeunes Sapeurs Pompiers de Bricquebec. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde les subventions ci-dessous :

- Création Association Sottevast Futsall :	350 €
- Création Section tennis de table de l'Association Sportive	600 €
- Création Association des Jeunes Sapeurs Pompiers du Clos Normand :	1000 €

En l'absence de données budgétaires et du nombre d'adhérents, le Conseil Municipal reporte la décision d'attribution à l'association France Shotokan Karaté Do de Sottevast.

Par ailleurs, Mme le Maire informe qu'elle a reçu un démenti de l'Association « Moi aussi j'existe » sur la demande de subvention précédemment transmise par erreur.

3 – Remerciements de subventions des associations des Anciens Combattants, Moder'n Danse, les Starlettes Sottevastaises, AS Sambo, l'Elan Rural de SOTTEVAST puis de Cœur et Cancer Cherbourg, du SAG de Bricquebec, Association Développement Soins Palliatifs de Valognes.

4 - Association Modern'Danse : Accord sur demande de réservation du gymnase pour le gala du 18 et 19 juin 2010 et mise à disposition d'un podium par la commune.

5 – autres remerciements : de Mr et Mme Travers Sébastien domiciliés au Luc pour les travaux d'évacuation des eaux pluviales sur le chemin.

6 - Défibrillateurs : Suite à non livraison de la société MEDTRONIC plusieurs devis ont été demandés. Accord sur commande à DEFIBRIL d'un montant de 2 871€ HT pour deux défibrillateurs et un de formation.

7 – Ecole numérique : le dossier de candidature a été validé en deuxième tranche. Pour rappel, le coût du projet s'élève à 9 211.50 € HT subventionné à 80 % ; soit 7 369 €. Le matériel est commandé et remerciements ont été transmis à l'Inspection Académique.

8 – Sécurité agglomérations : considérant le coût excessif du projet établi par la DDE, Madame le Maire propose la pose de coussins Berlinois. Une autorisation est requise auprès de la DIT de Valognes. Autres aménagements possibles : feux ? Radar d'information ?

9 – Délibération d'encaisse : Mme le Maire rappelle le dépôt de plainte par elle auprès de la gendarmerie de Bricquebec suite aux dégradations volontaires commises sur le terrain de football en février 2009. Les dommages subis constatés par l'ACTP s'élevaient à 406.64 € : terrain endommagé par roulage d'un véhicule. L'auteur de cet acte de vandalisme a été retrouvé et a remis un chèque de ce montant à la demande de la gendarmerie. Le Conseil Municipal accepte l'encaisse de cette somme.

10 – Vente d'herbe : Mr Franck Travers souhaite louer l'ensemble des terrains dont la commune à maintenant jouissance dans l'attente de réalisation d'une zone d'habitation. Par ailleurs, Mme le Maire informe qu'il reste une petite parcelle à acquérir des héritiers Leboisselier, la négociation n'ayant pu se faire avec l'EPFN. Le Conseil Municipal demande la poursuite de la négociation et propose à 13 voix pour et une contre, l'acquisition à 10 € le m². En cas de refus, une procédure d'expropriation pourrait être engagée.

11 – vœux 2010 : la population sera invitée à la cérémonie des vœux le vendredi 8 janvier dans la salle de sports du fait des travaux dans la salle de l'Elan Rural.

12 – information réunion du 26 octobre organisée par la Communauté de Communes de Bricquebec pour le passage à la télévision numérique

13 - divers :

- fixation commission animation et commission scolaire
- rencontre avec la DSD prévue 2^{ème} quinzaine de Novembre concernant le projet personnes âgées.
- mise en place illuminations pour 5 décembre.

En l'absence d'autre question ou information, Mme le Maire propose de lever la séance à 21 h 15

Le Maire,
Françoise BOUGIS